



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Tarn

ACCRE

L'aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise comprend une exonération de charges sociales pendant un an.

L'aide est accordée quelque soit le statut juridique de l'entreprise créée.

Sont exonérées	Ne sont pas exonérées
Assurance maladie	CSG CRDS
Indemnités journalières	Retraite complémentaire
Allocations familiales	Fonds national d'aide au logement
Retraite de base	Contribution assurance chômage
Invalidité décès	Versement transport

Elle est attribuée pendant 12 mois à compter du démarrage de l'activité (date de CFE).

Les exonérations sont calculées dans la limite d'un revenu égal à 120 % du SMIC.

Le formulaire de demande d'exonération et les pièces justificatives doivent être déposés au Centre de Formalités des Entreprises :

- ✓ lors du dépôt de la déclaration de création ou reprise d'entreprise,
- ✓ ou au plus tard dans les 45 jours suivants.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

48, avenue de Laitre-de-Tassigny - 81020 ALBI CEDEX 09 - Tél. : 05 63 48 43 53 - Fax : 05 63 38 40 25

ANTENNE DE CASTRES - 34, allées corbières - 81100 CASTRES - Tél. : 05 63 48 43 74 - Fax : 05 63 72 37 95

E-mail : direction@cm-tarn.fr // www.cm-tarn.fr